

N° 2023-03-27/13

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 27 mars 2023**

Objet : Subvention au CCAS

Rapporteur : Madame Elisabeth BERNIER-MORELLI

<p>DATE DE LA CONVOCATION</p> <p>21-03-2023</p>	<p>L'an deux mille vingt-trois, Le vingt-sept mars à vingt heures, Le Conseil Municipal, Légalement convoqué, s'est réuni en salle des Mariages, au Château de Buc, sous la présidence de Monsieur Stéphane GRASSET, Maire</p>
<p>DATE D'AFFICHAGE</p> <p>21-03-2023</p>	<p><u>Présents :</u></p> <p>M. Stéphane GRASSET, Mme Céleste MESSINA-DOMINIONI, M. John COLLEEMALLAY, Mme Pierrette MAZERY, M. Bernard MILLION-ROUSSEAU, Mme Maguy RAGOT-VILLARD, M. Jean-Christophe HILAIRE, Madame Ayse CONNAN-BAYRAM, M. Jean-Paul BIZEAU, Mme Elisabeth BERNIER-MORELLI, Mme Elisabeth VERLY, M. Stéphane TOUVET, Mme Isabelle BOURGEONNIER, M. Hervé WIOLAND, Mme Annie SAINCILY, M. Dejan STANKOVIC, Mme Véronique HUYNH, M. Frank MARQUET, M. Bruno GUILLON, Mme Frédérique SARRAU, Mme Juliette ESPINOS, M. Rémy JOURDAN, Mme Françoise GAULIER, Mme Lorraine WEISS, M. Stéphane VIELLE, Mme Odile GENOVA, M. GASQ Christian, Mme Catherine LE DANTEC.</p>
<p>NOMBRE DE CONSEILLERS</p> <p>EN EXERCICE : 29</p> <p>PRESENTS : 28</p> <p>VOTANTS : 29</p>	<p><u>Excusés représentés :</u></p> <p>Mme Karine LE BIHAN-ABRAMI donne pouvoir à M. John COLLEEMALLAY</p>
<p>DATE DE LA PUBLICATION</p> <p>31/03/2023</p>	<p><u>Absents :</u></p>

Mme Elisabeth BERNIER-MORELLI est désignée secrétaire de séance à l'unanimité des conseillers municipaux présents au moment du vote.

078-217801174-20230331-2023-03-27-13-DE
Date de télétransmission : 31/03/2023
Date de réception préfecture : 31/03/2023

2023-03-27/13 Subvention au CCAS

Vu les articles L2121-29, L2121-1 à L2121-23, R2121-9 et R2121-10 du code général des collectivités territoriales (CGCT) qui concernent le conseil municipal et ses modalités de fonctionnement ;

Vu le débat d'orientations budgétaires 2023 du 06/02/2023,

Considérant la nécessité de poursuivre le soutien aux populations fragiles au travers des actions du CCAS,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES AVOIR ENTENDU l'exposé de Madame Elisabeth BERNIER-MORELLI

APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE

DECIDE d'attribuer d'une subvention au centre communal d'action social d'un montant de 70 000 €.

DIT que les dépenses seront imputées au chapitre 65 article 657362 du BP 2023.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.

EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Visa de la Préfecture le : 31/03/2023

Rendu exécutoire le : 31/03/2023

Le Secrétaire de séance



Buc, le
Le Maire,
Stéphane GRASSET

Morelli

« Signature électronique »

Accusé de réception en préfecture
078-217801174-20230331-2023-03-27-13-DE
Date de télétransmission : 31/03/2023
Date de réception préfecture : 31/03/2023

Acte à classer

2023-03-27-13

1 En préparation **2** Pour signature **3** Prêt à transmettre **4** En attente retour
Préfecture **5** > AR reçu < **6** Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2023-03-31T17-55-00.00 (MI244175052)

Identifiant unique de l'acte : 078-217801174-20230331-2023-03-27-13-DE ([Voir l'accusé de réception associé](#))

Objet de l'acte : Subventions au CCAS

Date de décision : 31/03/2023



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.5. Subventions

Identifiant unique de l'acte antérieur

:

Acte : [2023-03-27-13 Subvention CCAS.PDF](#) Multicanal : Non

Groupe émetteur de l'acte : Signataire Grasset-Contrat plus 40 000

Classer

Annuler

Préparé

Date 31/03/23 à 16:47

Par [BORDIER Frederic](#)

Demande de signature

Date 31/03/23 à 16:47

Par [BORDIER Frederic](#)

Signé

Date 31/03/23 à 17:55

Par [GRASSET Stéphane](#)

Transmis

Date 31/03/23 à 17:55

Par [GRASSET Stéphane](#)

Accusé de réception

Date 31/03/23 à 18:06

De: notifascl@fast.efast.fr
Envoyé: vendredi 31 mars 2023 18:06
À: dgs-fast; drh-fast; Service Commande Publique
Objet: Notification FAST : réception d'un accusé de réception sur l'acte : 2023-03-27-13

' : . Notification FAST :

Notification FAST :

Vous venez de recevoir un accusé de réception sur l'acte : 2023-03-27-13, télétransmis par Stéphane GRASSET.
Il porte le numéro d'identifiant unique : 078-217801174-20230331-2023-03-27-13-DE.

Informations sur l'acte

Numero : 2023-03-27-13

Objet : Subventions au CCAS

Date de décision : 31/03/2023

Date de transmission : 31/03/2023

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales / 7.5. Subventions

Vous pouvez obtenir plus d'informations à partir de : <https://www.efast.fr/ar>.

FAST

Fournisseur d'Accès Sécurisé Transactionnel

<https://www.efast.fr>